



# Réparation locatives et éviction de revenus locatifs

Par **mod77**, le **25/02/2015** à **16:32**

Bonjour,

Je suis propriétaire. J'ai repris l'appart1 à mes anciens locataires (après congé) en vue de louer l'appart2 où je réside. Mais j'ai passé des mois à réparer pour remettre en état l'appart1 des locataires.

Je souhaite savoir si je peux considérer que le temps passé à faire les travaux de réparations locatives m'a évincé des loyers que je devais déjà percevoir en louant mon appart2 ? SVP. y-a-t-il un texte de loi qui peut m'aider à appuyer cela, svp?

Merci